

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoints, M. Jacky GILLET, M. Robert LEBLANC, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Julie POUPART arrivée à 20h50, M. Cédric BOUGON, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR

Mme Servane GESRET a donné pouvoir à Mme Christelle MEUNIER

Absent : Mme Chantal ALLEE

Secrétaire de séance : M. Mickaël CARDIN

Objet de la Délibération
n°20220224-017

Date de la convocation et d'affichage : 18 février 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

- **CONSEIL MUNICIPAL :**

- **INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire informe que, par courrier reçu le 10 février 2022, M. Laurent TRONEL l'a informé de sa décision de démissionner de son mandat de conseiller municipal. Ce courrier confère un caractère définitif à ladite démission (article L 2121-4 du CGCT).

Dans les communes de plus de 1000 habitants, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, remplace le conseiller municipal élu sur cette liste, conformément à l'article L. 270 du code électoral.

M. Denis KEURMEUR, suivant immédiat sur la liste dont faisait partie M. Laurent TRONEL accepte l'exercice de ce mandat.

Le Conseil Municipal a procédé à son installation officielle.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor est informé de cette modification.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

